

Motion

Motion sur les résultats des accueils en délégation 2016-2017

La section 32 a pris connaissance des résultats des accueils en délégations accordés pour l'année 2016-2017. Avec consternation, elle constate que dans la « politique de site » mise en place depuis deux ans, les arbitrages ultimes ne relèvent plus du tout de logiques scientifiques. La maîtrise des équilibres entre les champs disciplinaires au niveau national a volé en éclats. Dans le cas de la section 32, le nombre de délégations a été divisé par deux entre 2015 et 2016, alors même que le nombre de candidats avait augmenté. Le Comité National ne peut servir de caution à une procédure qui bafoue une évaluation fondée sur des critères strictement scientifiques.

M. Pierre Moret
Président de la section 32

Motion adoptée le 01/06/2016

NBR votants : 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- M. Patrice Bourdelais, président de l'INSHS
- M. Augustin Holl, DAS de l'INSHS
- M. Fabrice Boudjaaba, DAS de l'INSHS
- Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité National,
- M. Philippe Buttgen, président de la CPCN,
- Mme Frédérique Bassino, coordinatrice de la C3N
- Mme Cécile Michel, présidente du CSI du CNRS.